sieurs années, j'ai conseillé le stage, qui prouve qu'on a la vocation, qu'on a passé plusieurs années dans une maison d'éducation, et qu'on présente la garantie de moralité et d'aptitude.

On a accordé des avantages, non pas à ceux-là exclusivement, vous le voyez, mais à tous : n'est-ce pas là la liberté ?

M. Pascal Duprat nous a dit que, dans quelques années, nous verrions une collection composée d'hommes de tout genre, qui s'empareraient de l'enseignement. Eh bien ! la loi est faite pour cette collection. Quiconque n'aura pas de tache à sa moralité, et qui aura passé quelques années dans une maison d'éducation, ou sera bachelier, sera admis aux fonctions de l'enseignement.

Qu'avons-nous fait maintenant pour l'Université ? On a dit que nous l'avions détruite. M. Barthélemy Saint-Hilaire a passé six mois avec nous dans la commission ; tout le monde y parlait avec une entière liberté : comment nous a-t-il laissé nous engager dans cette voie déplorable ! Mais il fallait nous prévenir. (Rumeurs diverses.)

M. Barthélemy Saint Hilaire.—Je demande à dire un mot de ma place.

Je ne crois pas avoir commis une inconvenance... (Interruption à droite.)

Le mot a été prononcé ; je ne crois pas avoir commis une inconvenance, dis-je, en m'exprimant à la tribune comme je l'ai fait après avoir à peu près gardé le silence dans la commission ; si je me suis abstenu, c'était d'abord pour épargner ses momens. (Rires.—Allons-donc !) et, ensuite, parce que la majorité de la commission arrivait avec des idées arrêtées, contre lesquelles il eût été inutile de lutter. (Mouvement.)

M. *Thiers.*—J'ai toujours le droit de m'étonner qu'un membre de l'Université, qui trouve aujourd'hui que l'œuvre de la commission détruit l'Université, ne m'ait pas averti une seule fois, et n'ait pas pris la parole dans la commission où je consommais cette destruction. (Rumeurs à gauche.)

J'aurais fait sur-le-champ une réponse péremptoire. En retour des avantages que nous avons faits d'un autre côté, nous avons demandé la consolidation la plus complète qui ait encore eu lieu de l'enseignement de l'Etat. Nous avons rétabli ce que demandait M. Simon. Tout a été discuté, tout a été mis en question. Ce n'est pas étonnant, quand la base de la société est mise en question, que l'on mette en question la base de l'Université. (Hilarité.)

Les partisans de l'enseignement libre ne voulaient plus d'Université ; mais le projet a rejeté bien loin cette prétention.

On dit : " L'Université est détruite ;" mais cela ne suffit pas, il faut les preuves, et je crois que ce serait assez difficile, pour ne pas dire impossible.

L'on s'est demandé si l'Etat devait avoir des écoles. La cause a été *gagnée malgré* toutes les raisons qui étaient invoquées contre cette mesure.

En Angleterre, l'Etat n'a pas d'écoles ; je le comprends, ce n'est pas nécessaire.

En Angleterre, cette riche aristocratie qui possède le sol supplée le gouvernement en tout.

Vous dites que nous voulons détruire l'Université ; mais ne voyez-vous donc pas que, quand nous accordons que l'Etat ait ses écoles à lui, il est impossible que l'Université soit détruite ; car, enfin, comment constituerez-vous le gouvernement de l'enseignement ? En prenant des professeurs, et du moment où la collation des grades appartient à l'Etat, du moment où l'Etat est autorisé à entretenir des écoles, les professeurs qui en sortiront, grâce aux ressources que possède l'Etat, seront toujours les plus éclairés et les plus capables : ce sont eux, par conséquent, qui seront toujours ou presque toujours appelés au gouvernement de l'instruction publique.

Nous avons maintenu les écoles de l'Etat. Eh bien ! par là même, nous avons assuré le trône universitaire.

Mais on nous dit : Comment ! l'Université continuera d'exercer la surveillance des établissemens d'éducation ; les élèves des écoles libres devront se soumettre au jugement des universitaires ! Mais ce sera une contradiction ; c'est la négation des garanties que doit trouver l'enseignement libre !

Et nous vous répondons que lorsque vous aurez examiné sans prévention aucune la réalité des faits, vous serez forcés de reconnaître que jamais l'Université ne s'est montrée partiale dans la collation des grades. (Mouvements divers.)

Nous avons donc maintenu à l'Université sa juridiction et la collation des grades ; nous lui avons, de plus, maintenu la surveillance de *l'enseignement.* On a dit que cette surveillance serait intolérable pour les établissemens libres ; eh ! mon Dieu, à qui donc aurait-on donné cette surveillance, sinon à la science, c'est-à-dire à l'Université !

On dit encore : Comment ! vous allez faire juger par les universitaires les professeurs des écoles libres, la méthode d'enseignement de ces écoles ; il nous faut des garanties d'impartialités, et nous n'en trouverons pas là. *On nous dit* cela, et *on ne songe* pas que, pour qu'il en fût autrement, il eût fallu modifier toute la constitution du corps universitaire. (Exclamations nombreuses.)

Nous voici donc arrivés à la difficulté. (Ah !) Eh bien ! vous allez voir combien elle est grave, si vous voulez prendre les choses pour ce qu'elles sont réellement. A qui confieriez-vous donc la surveillance des écoles, sinon à ceux qui sont aptes à les juger, à apprécier leurs intérêts divers ! (Bruit à gauche.)

Une voix.—A la question !

M. Thiers.—Comment ! vous m'interrompez pour me rappeler à la question ; mais je suis au cœur même de la question : laissez-moi seulement le temps de parler. (Rumeurs à gauche.)

Pouvez-vous contester ce principe, que la partie qui est gouvernée doit devenir gouvernante à son tour ! Vous comprendriez, dans l'enseignement, des écoles diverses, et vous ne voudriez pas admettre les représentans de ces écoles dans le corps universitaire ? Nous avons voulu la plus simple des choses ; si nous avions fait le contraire, nous aurions fait une chose absurde.

Examinez la composition du conseil supérieur, et dites si nous pouvons être accusés de partialité envers le clergé ! Nous y admettons quatre membres du clergé catholique ; est-ce trop, quand nous admettons en même temps trois représentans des cultes protestant et israélite ?

Dans le consel supérieur, nous avons maintenu la section permanente, qui existe dans l'ancienne organisation ; nous avons attribué à cette section permanente le courant des affaires administratives des établissements d'éducation et la connaissance du personnel.

Qu'avons-nous attribué à la section qui ne se réunit que quatre fois par an ? Nous lui avons donné la discussion des réglemens (ah ! ah !), et le jugement des individus, qui lui sont déférés par le conseil académique. (Interruption.)

Nous avons donné à ceux qui représentent les grands intérêts moraux de la société, la rédaction des réglemens ; est-ce que ce n'est pas logique ! Nous avons maintenu l'unité dans l'enseignement, et en même temps la justice, qui est la première condition d'un enseignement libre. Nous avons donné la liberté à tout le monde, et, pour être logiques, nous devions donner à tous les intérêts la faculté de se faire entendre dans le conseil supérieur. (Très-bien ! très-bien !)

Qu'avons-nous donc fait de si condamnable dans cette loi, qui, suivant vous, mérite la réprobation universelle ! Nous avons accordé la liberté à tout le monde, sous la surveillance et le contrôle de l'Université : nous l'avons accordée à tout le monde au même degré, et, quand nous n'admettons dans le conseil supérieur que quatre membres du clergé sur vingt-huit, peut-on dire que nous nous sommes montrés partiaux envers le clergé !

J'étudie depuis longtemps cette question. Eh bien ! depuis le commencement de cette discussion, je me suis demandé, en présence des attaques dont la commission a été l'objet, je me suis demandé quelle autre loi on pouvait faire ; je crois qu'à l'exception de détails insignifians, on [illegible] autre chose que ce que nous avons fait.

Je le dis [illegible] qu'ils [illegible] s'ils pourront faire [illegible].

Vous [illegible], l'enseignement du clergé. Eh bien ! je vous le demande, vous [illegible] (à gauche), en vertu de vos principes, empêcherez-vous les jésuites d'enseigner dans l'enseignement !

A gauche. Non ! non ! pas du tout ! (On rit.)

M. Thiers. Je vous avais adressé à dessein cette question ; car je savais bien que, d'après vos principes, vous ne pouviez répondre autre chose que : Non ! (Rires.) En vertu de vos principes, vous ne pouvez pas fermer au clergé et aux jésuites la porte de l'enseignement. (Bruit.)

Il ne faut donc pas nous reprocher, à nous, de vouloir sournoisement introduire les jésuites en France. Ce n'est plus là une question d'enseignement, c'est une question d'association religieuse ; quand nous en serons là, question des associations religieuses, nous verrons. Je vous attends ce jour-là. (Rires prolongés.)

Croyez-vous que nous puissions détruire, en France, l'enseignement de l'Etat ? Croyez-vous qu'on puisse trouver une combinaison par laquelle les élèves qui sortiront des établissements universitaires ne soient pas toujours les premiers ? Peut-on nous faire une seule objection sérieuse ?

Je m'adresse aux hommes qui m'ont suivi dans ma carrière politique. (Bruit.) Je ne veux pas parler de moi. (Interruption.)

J'éprouve un sentiment bien pénible à la pensée du tumulte que soulèvent bien à tort mes paroles.

A quoi bon ces outrages, messieurs, entre gens comme il faut, qui peuvent toujours se rencontrer ? Ne nous outrageons pas, par respect pour nous-mêmes, par respect pour le pays, pour le gouvernement parlementaire, qui a couru, qui court encore de grands dangers, non pas par ma faute, je le jure en face du ciel et de mon pays ! non, pas par ma faute ! (Interruption à gauche.)

A droite. A l'ordre ! à l'ordre les interrupteurs !

(Un tumulte inexprimable règne pendant quelques instans dans l'Assemblée. Les épithètes de *piliers de clubs! manans!* sont adressées à l'extrême gauche.)

M. Miot. Ce qui a donné lieu aux scènes de 93, c'est ce mot de *manant* qu'on vient de nous adresser ! (Bruit.)

M. le Président. Monsieur Miot, je vous rappelle à l'ordre !

M. Thiers. Livrons-nous, messieurs, à des discussions sérieuses : cela vaut mieux que ces résistances insensées et ces injures : je vous en conjure au nom de cette liberté qui est et sera notre sauvegarde à tous. (Vive approbation.)

Je m'adresse particulièrement à ces hommes qui m'ont suivi dans ma carrière politique, qui ont partagé mes opinions ; dans ce temps où nous vivons, dans ces temps semés d'imprévu, ne résistons pas à la nécessité de la conciliation.

J'ai vu la possibilité de faire cesser une guerre déplorable, et qui nuit à la société. Je suis convaincu que cela se peut. Il y a deux ans que la guerre entre le clergé et l'Université est suspendue ; quelle en est la cause ? Le besoin de l'ordre et la promesse de la Constitution. Que faudrait-il pour faire renaître la guerre ? Refuser le principe de la loi, pas autre chose.

Je crois, moi, qu'on peut parfaitement faire vivre ensemble la religion et la philosophie. Quand elles ont été en lutte l'une contre l'autre, la religion y a gagné un peu de savoir humain ; la philosophie y a gagné le respect des choses sacrées. (Très-bien ! très-bien !) Jamais, l'histoire est là pour le prouver, jamais on n'a vu que, dans cette lutte, l'une ou l'autre ait succombé ; ce sont deux sœurs immortelles qu'il n'est pas possible de séparer. Le jour où Dieu a mis la religion dans le cœur de l'homme, il a mis la philosophie dans son esprit. (Très-bien ! très-bien !) La loi qui vous est soumise consacre cette union : adoptez-la, c'est mon vœu le plus ardent, c'est notre vœu à tous. J'espère qu'il sera accompli. (Vive approbation à droite.)

FIN.

ESPAGNE.—BARCELONE.—On a découvert en Catalogne un complot carliste. Neuf personnes ont été arrêtées dans une maison de campagne, et parmi elles un sous-lieutenant qui avait servi sous Posas, et à qui la reine Isabelle avait conservé son grade. La guérilla qu'il commendait s'était élevée en très-peu de jours à cinquante hommes.

Dans la vieille Castille, le parti s'agite sourdement.

Les journaux de Madrid parlent vaguement d'un mouvement migueliste en Portugal. Les rapports sont si divers, qu'on ne peut en adopter aucun. Tous s'accordent néanmoins à déclarer que des faits ont quelque gravité.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 5 MARS 1850.

Nouvelles d'Europe.

PAR L'AMERICA.

Nous continuons de donner aujourd'hui, les détails des nouvelles apportées par l'*Amérique.*

Angleterre.—Parlement. Le 7 février au soir, lord Dudley Stuart a demandé, dans la chambre des communes, divers documents relatifs à la demande d'extradition faite par la Russie à la Turquie, à la guerre de Hongrie, à l'occupation des principautés danubiennes par les troupes russes etc.

Lord Palmerston a répondu qu'il déposerait tous les documents relatifs à cette affaire, et annoncé que la Russie avait l'intention de réduire de 46 mille hommes à 10 mille son armée sur la frontière du Danube.

La nouvelle loi de navigation opère bien ; les ports sont remplis et jamais les constructions navales n'ont été aussi actives. On annonce que le chancelier de l'échiquier accusera près de 2 millions d'excédant. Cette somme, produite par l'accroissement de la prospérité du pays, sera appliquée à la suppression de l'impôt des fenêtres et autres taxes impopulaires.

Vendredi soir, lord John Russell a exposé ses vues touchant la politique coloniale, en présentant un bill destiné à réglementer l'Australie. Il a terminé son discours en disant que les principes sur lesquels repose la politique coloniale de l'Angleterre sont le maintien du libre commerce dans toute son étendue.

Les ministres n'ont pas encore dit quelle ligne politique ils entendent suivre à l'égard des colonies de l'Amérique du Nord.

Il vient d'être lancé à Londres un projet qui laisse dans l'ombre l'idée du télégraphe sous-marin de New-York à l'île de Wight. Il s'agit de construire *un chemin de fer* de Calais à Mooltan, dans le milieu de l'Inde, sur une distance de 3,800 milles, et qui coûterait 38 millions sterling.

Les efforts des partisans de la réforme monétaire commencent à produire quelqu'effet, et l'on s'attend à voir effectuer avant peu un changement dans la valeur des métaux précieux.

Il a été résolu qu'on enverrait une nouvelle expédition à la recherche de sir John Franklin.

Les nouvelles d'Irlande sont de plus en plus tristes. La culture semble arrêtée, et le commerce est plus stagnant que jamais. Le flot de l'émigration commence à se reporter vers les Etats-Unis. Malheureusement il ne reste plus même au peuple ce moyen d'échapper à la misère.

Les environs de Liverpool ont essuyé mercredi, jeudi et vendredi le plus terrible ouragan qu'on eût vu depuis 1839. On annonce que le navire *S. P. Whitney* de New-York a péri dans la tourmente.

France—Troubles de Paris. Nous avons, dans notre dernière feuille, rendu compte de ce qui eut *lieu, lundi 4 février, où Paris fut* mis en état de siége.

Le 5, le *Moniteur* publia une proclamation du ministre de l'intérieur conçue en ces termes ;

" Aux termes d'une circulaire du préfet de police, un certain nombre d'arbres de la liberté ont été abattus dans l'intérêt de la circulation publique. Les autres arbres de la Liberté ont été respectés et doivent rester debout ; mais s'ils devenaient une occasion de désordre, ils seraient immédiatement enlevés.

" Le gouvernement a confiance dans le bon sens et le patriotisme de la population parisienne.

" Paris, le 5 février 1850.

" Le ministre de l'intérieur.

" F. BARROT."

Dans la matinée, des groupes moins nombreux que ceux qui s'étaient formés la veille, entouraient les arbres de la liberté situés au carré et sur le boulevard Saint-Martin. Vers 4 heures l'agglomération est devenue plus considérable. A 5½h. ou 6 heures des rixes et des collisions eurent lieu. La police a aussitôt ordonné, conformément à la proclamation, que les arbres du *carré et du boulevard Saint-*Martin seraient coupés et jetés au feu. A 8 heures les arbres furent abattus et les troupes rentrèrent dans leurs quartiers respectifs.—Dès le 4 février, 100,000 hommes armés étaient sur pied.

La journée du 6 fut tranquille, cependant la police dut continuer de disperser les groupes du peuple.—Les arrestations commencées les jours précédents furent continuées. On porte à près de 400 le nombres des personnes arrêtées. Beaucoup d'arrestations ont lieu dans les départements.—La *Patrie* dit que 35 sergents de ville ont été blessés.

Le 7, le correspondant du *Courrier des Etats-Unis,* a écrit :

" Aujourd'hui le calme le plus parfait règne dans Paris, et les fonds publics, qui avaient baissé d'un franc en un jour, ont regagné, en quelques heures, tout le terrain qu'ils avaient perdu. Mais il ne faut pas s'y tromper, le calme n'est qu'à la surface du grand océan populaire. Ses profondeurs sont agitées par des courants multiples qui en font bouillonner la vase. Je connais quelques grands manufacturiers et chefs d'atelier ; ils sont tous convaincus que la lutte est seulement différée. Les socialistes de toutes nuances s'y préparent."

Plusieurs steamers ont quitté Toulon pour aller chercher, à Civita-Vecchia, les troupes de *l'expédition romaine.*

Le discours de M. Victor Hugo, sur l'instruction publique, a été saisi à Lyon, par le général-commandant, en vertu de l'état de siége.

Des factions contraires se préparent à faire une tentative pour amender la Constitution.

Les passeports sont abolis.

Le ministère a demandé un crédit pour finir le tombeau de Napoléon.

Rome.—Le Pape se serait enfin mis d'accord avec les puissances catholiques sur la Constitution à donner à ses Etats. Le *motu proprio de l'année dernière serait* la base de cette Constitution. Le retour de sa Sainteté à Rome aurait lieu dans les premiers jours du Carême.

—Le 7 janvier les PP. de la compagnie de Jésus avaient rouvert, au collége romain, les cours de théologie et de philosophie : le 18 a eu lieu l'ouverture des classes de belles lettres et de grammaire.

Grece.—Des nouvelles d'Athènes, en date des 16 et 19 janvier annoncent qu'une rupture sérieuse est survenue entre les gouvernements grec et anglais, et qu'une suspension totale de relations a eu lieu *entr'eux.*

Il subsistait, paraît-il, quelques vieilles réclamations non réglées par le gouvernement grec et d'autres différends relatifs à quelques îles de l'archipel Ionien, qui ont été usurpées par ce gouvernement.

Des avis d'Athènes du 22 annoncent que quatre ou cinq navires de guerre appartenant au roi Othon ont été capturés par l'escadre anglaise et qu'il est défendu aux bâtiments grecs marchands d'entrer dans les ports ou d'en sortir.

Le gouvernement grec parait décidé à garder une attitude passive jusqu'à la décision des cabinets russe et français. Ce dernier, assure-t-on, se déclare satisfait des explications que lui a données le ministre anglais, et la Grèce n'aurait aucun secours à attendre de ce côté.

On affirme d'autre part que l'Agleterre a accepté la médiation de la France dans cette affaire et le ministre des affaires étrangères aurait dit qu'il espérait pouvoir annoncer sous peu de jours l'arrangement amiable du différend grec.

Prusse.—Tous les articles de la constitution *proposée,* excepté celui qui rend les ministres responsables envers le roi, ont été acceptés par les chambres et le roi a prêté serment à la Constitution le 6 février. Il en est résulté une hausse dans les fonds et de grandes réjouissances à Berlin.

Le Rhin a débordé et causé des dommages considérables.

Danemark.—La session des Etats danois été ouverte par le roi le 30 janvier. Il s'est exprimé ainsi au sujet des hostilités avec le Schleswig-Holstein :

" La guerre n'est pas terminée, elle n'est que suspendue. J'espère cependant que les négociations qui se poursuivent conduiront au but désiré pourvu que mes sujets égarés ne soient pas appuyés par une grande puissance.

Suisse.—On écrit de Berne, 27 janvier :

" La Suisse est travaillee par la propagande étrangère de tous les pays. Elle marche évidemment à une crise. Les cantons ultra-radicaux, travaillés par la prapagande étrangère font un appel à des passions qui tôt ou tard feront explosion. L'éruption de ce volcan sera terrible ; les meneurs eux-mêmes sont déjà dépassés. La situation que le parti démagogique a fait à notre malheureux pays préoccupe tous les hommes sages. Où aboutiront toutes ces folies ! à une intervention des grandes puissances, selon toute apparence. L'Europe sans doute ne voudra pas laisser l'écume des révolutionnaires de tous les pays faire de la Suisse la grande officine du socialisme. Quel triste avenir !"

BULLETIN.

Les candidats politiques au comté de Sherbrooke.—Menées électorales.—Querelles de forme entre journaux.—La classe ouvrière à New-York.—Chemins de fer.—Le Bill de réciprocité.—Discussion judiciaire sur la destitution de M. Rose.

Déçu en plusieurs rencontres mémorables sur le terrain de la lutte électorale ou agitative, lors même que cette agitation avait été imprévue ou clandestine, le parti annexioniste porte en ce moment toute son attention sur l'affaire des électeurs du comté de Sherbrooke. C'est de là en effet que lui proviendrait son premier triomphe dans le cas où M. Sanborn, le candidat de ses sympathies, obtiendrait la majorité des suffrages. Une telle victoire rendue jusqu'ici très improbable par les apparences, ne déterminerait pas le le succès du système annexioniste en dehors du comté de Sherbrooke, mais elle servirait immanquablement de texte à des gloses nouvelles que ce fait semblerait accréditer.

L'élection a lieu maintenant au comté de Sherbrooke ; mais un détail abrégé des procédés électoraux de la dernière semaine servira à faire apprécier le résultat final des votes, quel qu'il soit.

C'est le 26 février qu'a eu lieu la nomination des candidats pour le comté, dans la ville de Sherbrooke. Le nombre des personnes présentes n'excédait pas 450, mais l'assemblée manifesta dans les procédés beaucoup de chaleur.

M. Cleveland fut le premier désigné aux suffrages : puis ensuite M. Sanborn, son compétiteur. M. Cleveland développa en présence des électeurs ses vues sur la politique générale du pays et les besoins du comté. Il se prononça en faveur des institutions électives, et contre le projet de l'annexion qu'il dit n'être justifié en aucune manière par les actes de la métropole envers le Canada, et n'offrir aucun avantage à la colonie. M. Sanborn, parlant à son tour, s'avoua le partisan de l'annexion, *n'ayant aucune objection* au détrônement de la reine (si elle y consentait, bien entendu), et admettant que l'Angleterre n'avait en vue que le bien du Canada et avait tenté tous les moyens de le rendre prospère.

Un cultivateur de Eaton, M. Pope, s'exprima avec avantage en faveur de M. Cleveland ; il fut suivi de deux MM. Tyrrell, dont l'un appuyait M. Cleveland, et l'autre M. Sanborn. Après ceux-ci, M. Short, avocat, fit un discours remarquable de raisonnement et d'éloquence ; il désavoua l'agitation annexioniste, et, en sa qualité de jurisconsulte, la dénonça comme *séditieuse et perturbatrice* de l'ordre.

Il avait été convenu que les électeurs seraient seuls admis à porter la parole ; mais en même temps, l'officier-rapporteur avait fait consentir à ce que M. Ferres (éditeur du *Montréal Gazette*) qui avait été invité à se prononcer par M. Sanborn dans sa harangue, aurait aussi le droit d'adresser la réunion, s'il jugeait à propos de le faire.

M. Ferres s'avança donc sur le *husting* immédiatement après M. Short ; mais les hurlements du parti annexioniste couvrirent sa voix, et il ne put parvenir à se faire entendre. M. McConnell qui lui succéda ne fut pas plus heureux.

Avant que l'officier-rapporteur fixât le poll, il lui fut présenté par MM. Felton et Innes, deux des électeurs, un protêt contre l'éligibilité de M. Sanborn, fondé sur sa qualité d'aubain non-naturalisé en ce pays (M. Sanborn étant un citoyen de l'union, établi depuis deux ans en Canada). L'officier-rapporteur accepta le protêt et accorda le *poll,* qui doit se tenir aujourd'hui et demain (5 et 6 mars).

Une feuille anglaise également étrangère au parti canadien libéral et hostile au parti annexioniste rend ainsi compte de l'existence de menées agitatives dans le comté de Sherbrooke :

" En premier lieu, dès l'apparition sur la " scène des candidats annexionistes, les amis " de la connexion britannique résolurent de " mettre sur les rangs un candidat de leur " choix, non pas tant pour le candidat lui-même, que pour faire voir au peuple de la Pro" vince qu'il existait dans le comté de Sher" brooke des sujets fidèles qui ne se rendaient " pas à l'argument qui n'a d'autre base que " des dollars..... Les partisans de M. Cleve" land font preuve de la plus grande énergie " et espèrent dans le succès. Ils ne s'épar" gnent aucun trouble ; et les annexionistes " sont eux-mêmes aussi actifs qu'ils peuvent " l'être. Ces derniers ont été secondés de " toutes les manières par les employés de la " compagnie des Terres. Le commissaire de la " compagnie, M. Galt, a manifesté ses opinions " sur le sujet par ses lettres à ses constituants " et au gouvernement ; et l'on dit à cinquan" te lieues à la ronde que les employés de la " compagnie ont mis tout le zèle possible à " grossir le parti de M. Sanborn. Quelques" uns d'eux s'autorisant peut-être de l'exemple " donné par . Galt, sont les plus ardens des " annexionistes de cet endroit de la colonie. " C'est là un fait notoire qui, sans doute, agit " sur l'esprit de quelques hommes, particuliè" rement de ceux qui ont récemment émi" gré des Etats voisins, tandis que les tenan" ciers venus de la métropole tiennent en " général à leur allégeance. Nous doutons " fort que les propriétaires de la compagnie " en Angleterre, laissent agir ici de cette fa" çon leur agens ; et nous regardons comme " un devoir à leur égard, aussi bien qu'envers " le pays, de leur faire savoir où ils en sont, "avec plus d'étendue, ce qu'il nous a été donné " d'apprendre par une visite que nous avons " faite au comté."

Mais les annexionistes ne s'agitent pas moins en-dehors qu'en dedans des limites du comté ; seulement que les démonstrations particulières à l'élection de Sherbrooke induisent quelques journaux à s'entre-quereller sur la forme. Le *Montréal Gazette* dit que les journaux de cette ville qui font des frais de discussion pour le compte des électeurs de Sherbrooke, s'occupent trop de ce qui ne les regarde pas, et que les électeurs doivent être laissés à eux-mêmes. Le *Courrier* de Montréal, tout en admettant que l'*Albion* de New-York, est une feuille digne de sa considération, lui reproche néanmoins un peu de tenir un langage propre à déconcerter les annexionistes ; puis le *Courier* s'unissant au *Herald* de cette ville, reproche à MM. Bristow et Ferres de s'être ingérés dans l'élection de Sherbrooke. A quoi le *Montréal Transcript* répond, en s'adressant au *Courrier,* qu'il y a un fait d'*intervention étrangère* aussi patent dans la reception de subsides qu'il (le *Courrier*) a reçus de New York pour avocasser la cause annexioniste, que dans la démarche qui motive cette censure contre MM. Ferres et Bristow ; qu'au surplus, les sommes d'argent fournies par l'Association Annexioniste tant pour la dernière élection de Québec, que pour la circulation des feuilles annexionistes dans toute l'étendue de la province, prouvent un fait d'*intervention* d'une portée équivalente.

Ces récriminations obligeront en définitive les parties disputantes à revenir à la question *pour et contre,* sans troubler davantage notre monde politique, en attendant que selon la pensée du *Canadien,* la législature adopte une mesure qui la décide, si elle se propose d'en venir-là.

Le *New-York Tribune* rapporte le fait que dans *New-York* seulement, il se trouve quarante mille ouvriers oisifs faute de travail. Un journal de cette ville remarque, avec raison qu'il n'y a pas à en déduire des réflexions bien encourageantes pour l'annexion de cette province aux Etats-Unis. Un état de choses qui ne présente pas une meilleure perspective à notre *peuple travailleur,* n'est pas de nature à lui faire désirer cette alliance.

Les communications publiques par la voie

---

beaucoup trop fréquentes chez les hommes de cette profession, étaient encore inspirées par les fausses idées d'organisation sociale répandues par la révolution. Cette mauvaise éducation influa sur toute la vie de Paul Carrier ; il prit peu de goût au travail de la terre, qui ne conduisait pas assez vite à la fortune et demandait trop de sueurs. Paul se fit trafiquant de bestiaux et de graines ; il négligeait ses champs pour fréquenter tous les marchés à vingt lieues à la ronde. Il fit quelquefois d'heureuses spéculations ; mais il éprouva aussi de grandes pertes. Au total, au lieu d'augmenter sa fortune, il fut contraint par des propriétés que lui avait laissées son père.

Malgré la différence de leur esprit et de leurs goûts, les deux frères restaient unis. Paul avait le sentiment de la supériorité de son aîné, et, s'il suivait rarement ses avis, il ne l'en consultait pas moins dans toutes les circonstances difficiles.

De 1815 à 1848, Paul fut un chaud libéral. Il s'était fait l'artisan actif des élections, et c'était toujours pour la gauche qu'il travaillait. Pierre se mêlait peu de politique, mais il votait toujours pour un candidat soutien du gouvernement. A la révolution de Février Paul devint républicain et socialiste ; on eût dit qu'il l'était de la veille. Il ne se borna plus à demander l'avis de son frère ; il voulut l'entraîner dans les idées nouvelles. Mais Pierre lui opposait toujours sa froide raison, mûrie par l'expérience et l'étude de l'histoire, à laquelle il se livrait dans ses loisirs.

Chaque jour il s'établissait entre les deux frères de curieux dialogues, que nous allons rapporter, d'après le récit qui nous en a été fait par un voisin qui assistait à ces vives conversations de la veillée. Elles ne pouvaient avoir lieu le jour, car alors Pierre était au travail, et Paul au café ou au club. C'était dans ces écoles funestes que puisait les idées et les arguments qui devaient lui servir à combattre son frère et à le ramener à ce qu'il croyait être le véritable libéralisme.

A continuer.

V. Hugo et la loi de l'enseignement.

On lit dans un journal parisien :

M. Victor Hugo a-t-il fait un beau discours ? Oui, sans doute, puisque toutes les feuilles rouges le proclament ; mais a-t-il fait un bon discours ? Vous allez en juger :

Il y a en France six millions d'enfants des deux sexes de sept à dix-sept ans. Si l'instruction *gratuite et obligatoire* était décrétée comme le demande M. V. Hugo, la dépense pour chaque enfant, y compris les professeurs, doit être évaluée au moins à 1 fr. par jour, c'est à dire à six millions de francs pour les six millions d'élèves, soit 180 millions par mois ; et pour dix mois (en comptant deux mois de vacances), 1 milliard 800 millions de francs.

Le budget de l'instruction publique serait aussi plus élevé à lui seul que le budget général de l'Etat.

L'*Opinion publique* en conclut que le beau discours de M. Victor Hugo n'est plus que la *plus folle des harangues : fiasco* poétique.